

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Duprey, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Duprey
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Blanchet, Mme Laroche, M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 07-04 du 30 janvier 2025

PLAN ÉCO-COLLÈGES – PLAN PLURIANNUEL DE MAINTENANCE – PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 – INDIVIDUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2020-XI-48 du 12 novembre 2020 relative à l'approbation du plan pluriannuel d'investissement pour la résilience écologique des collèges (PREC) 2021-2030,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le budget primitif 2025 approuvé par la délibération du Conseil départemental n°2024-XII-38 du 19 décembre 2024,

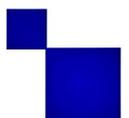
Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- RÉPARTIT l'individualisation de l'autorisation de programme 2025 de 18 000 000 euros en 1 404 000 euros de travaux de modernisation et 16 596 000 euros de travaux de gros entretien renouvellement ;

- INDIVIDUALISE les 18 000 000 euros du programme 2025 du plan pluriannuel de maintenance des collèges, selon le tableau joint en annexe ;

- SOLLICITE des subventions d'investissement auprès de la région Île-de-France relatives à ce programme ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer, au nom et pour le compte du Département, les éventuelles conventions susceptibles de permettre la perception de recettes en provenance de la région d'Île-de-France dans le cadre de l'individualisation de l'autorisation de programme de 2025.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Abstention(s) de :

M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura

du groupe Les Républicains

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 8
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.